AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0153
FR0004035913-FS0064

24 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ILIAD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 janvier 2014, M. Xavier Niel a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 janvier 2014, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société ILIAD et détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société NJJ Holding qu'il contrôle, 32 143 443 actions ILIAD représentant 64 179 506 droits de vote[1], soit 55,31% du capital et 69,58% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

[1] Dont 107 380 actions ILIAD représentant autant de droits de vote par l'intermédiaire de NJJ Holding.
[2] Sur la base d'un capital composé de 58 116 565 actions représentant 92 233 142 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.